

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 mars 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 13

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 32

**OBJET**

Affaire n° 2022-023

MOTION RELATIVE A LA  
SITUATION INTERNATIONALE  
ENGENDREE PAR L'AGRESSION  
MILITAIRE COMMISE PAR LA  
RUSSIE A L'ENCONTRE DE  
L'UKRAINE ET SES  
CONSEQUENCES POUR LE  
TERRITOIRE REUNIONNAIS

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mercredi  
deux mars, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à  
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence  
de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjoite.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjoite, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjoite,  
M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoit, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup>  
adjoite, Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjoite, M. Guy  
Pernic 10<sup>ème</sup> adjoit, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjoite,  
M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry  
Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M.  
Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M.  
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet,  
Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville,  
M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme  
Aurélien Testan, Mme Annie Mourgay.

**Absents représentés** : M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoit  
par Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjoite, M. Bernard Robert  
4<sup>ème</sup> adjoit par M. Zakaria Ali, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup>  
adjoite par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjoite, M.  
Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoit par M. Franck Jacques Antoine,  
M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjoite, Mme Barbara Saminadin par Mme Honorine  
Lavielle, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Claudette Clain  
Maillet à 17h12.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose  
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme  
Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil  
Municipal a été faite et affichée le 18  
février 2022.

- le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de  
la mairie le : 15 MARS 2022

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2022-023

**MOTION RELATIVE A LA SITUATION INTERNATIONALE ENGENDREE PAR  
L'AGRESSION MILITAIRE COMMISE PAR LA RUSSIE A L'ENCONTRE DE  
L'UKRAINE ET SES CONSEQUENCES POUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la motion présentée en séance le 2 mars 2022 ;

**Considérant** la situation internationale marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie déclenchée le 24 février 2022, dans le mépris total du droit international et du principe de souveraineté des Nations ;

**Considérant** les condamnations unanimes de la communauté internationale vis-à-vis d'un tel acte d'agression qui ne peut que mener vers une escalade de la violence, faisant peser sur le monde la menace d'une guerre totale ;

**Considérant** le statut de la France au sein de la communauté internationale, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne, qui lui impose de jouer un rôle essentiel de médiateur pour le maintien du dialogue dans ce conflit ;

**Considérant** les prises de décisions concernant les sanctions économiques occidentales prononcées à l'encontre de la Russie et leurs conséquences à venir sur l'économie réunionnaise,

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DÉCIDE**

**Article 1** : d'approuver la motion présentée au conseil municipal ;

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **MOTION RELATIVE A LA SITUATION INTERNATIONALE ENGENDREE PAR L'AGRESSION MILITAIRE COMMISE PAR LA RUSSIE A L'ENCONTRE DE L'UKRAINE ET SES CONSEQUENCES POUR LE TERRITOIRE REUNIONNAIS**

Considérant la situation internationale marquée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie déclenchée le 24 février 2022, dans le mépris total du droit international et du principe de souveraineté des Nations,

Considérant les condamnations unanimes de la communauté internationale vis-à-vis d'un tel acte d'agression qui ne peut que mener vers une escalade de la violence, faisant peser sur le monde la menace d'une guerre totale,

Considérant le statut de la France au sein de la communauté internationale, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et exerçant la présidence du Conseil de l'Union européenne, qui lui impose de jouer un rôle essentiel de médiateur pour le maintien du dialogue dans ce conflit,

Considérant les prises de décisions concernant les sanctions économiques occidentales prononcées à l'encontre de la Russie et leurs conséquences à venir sur l'économie réunionnaise,

Nous, élus du groupe « Le Port Nout Avenir »,

- Exprimons notre solidarité fraternelle avec le peuple ukrainien ;
- Exhortons la communauté internationale à privilégier le dialogue et la voie diplomatique dans la résolution de ce conflit ;
- Demandons au Gouvernement de prendre, dès à présent, toutes mesures nécessaires pour garantir l'approvisionnement en matières premières et en denrées alimentaires et pour garantir la maîtrise de la formation des prix sur le territoire réunionnais ;
- Demandons au Gouvernement de diligenter rapidement une mission pour anticiper et évaluer les impacts économiques de cette guerre pour La Réunion.